

Milieus humides et changements climatiques

**Le RNCREQ presse le gouvernement d'agir**

**Montréal, le 6 février 2007.** – Au moment où l'ONU vient de rendre public son rapport sur les changements climatiques, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) demande au Gouvernement du Québec d'adopter le plus rapidement possible sa *Politique de protection des milieux humides* et de s'assurer que toutes les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comté (MRC) et les villes exerçant les compétences d'une MRC intègrent la version 2005 de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* dans leur schéma d'aménagement respectif.

Selon les spécialistes en environnement et en écologie, les milieux naturels jouent un rôle très important à l'égard des changements climatiques, et ce, tant au niveau de la réduction des gaz à effet de serre (piégeage du carbone) que de l'adaptation aux changements (lutte contre l'érosion, amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, protection de la faune, contrôle de la chaleur, etc.). De plus, ces milieux ont la capacité de capter temporairement les eaux de crues et de pluies, contribuant ainsi à atténuer les inondations, tout au moins à l'échelle locale.

Le RNCREQ réitère également sa demande à l'effet que le gouvernement du Québec doit respecter son engagement de protéger 8% de son territoire pour le maintien de la biodiversité, et de s'ajuster sur la norme internationale de l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN) qui est de conserver minimalement 12 % de son territoire.

M. Guy Garand, responsable du comité «Aires protégées et biodiversité» pour le RNCREQ, rappelle que les milieux naturels (milieux humides, forêts, bois, berges et rives) de la grande région métropolitaine de Montréal et du sud du Québec disparaissent à un rythme inquiétant. Ce phénomène s'explique essentiellement par la pression constante exercée par le développement incontrôlé du tissu urbain.

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est le porte-voix du travail et des orientations des 16 conseils régionaux de l'environnement (CRE) répartis à travers la province. Pour assumer cette fonction, le RNCREQ a développé une expertise solide dans les dossiers environnementaux importants pour lesquels les CRE oeuvrent sur le terrain : changements climatiques, énergie, matières résiduelles, gestion de l'eau, forêts, agriculture, etc. Le RNCREQ représente ses membres auprès des gouvernements, des acteurs socio-économiques et environnementaux du Québec.

-30-

Renseignements : Élisabeth Caron, agente de communication, RNCREQ (514) 861-7022 poste 27 [info@rncreq.org](mailto:info@rncreq.org)